

## **COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### **Séance du conseil municipal du 13 février 2017**

**COATICOOK, le 13 février 2017** – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et certains méritent une attention particulière.

#### **Informations générales sur les travaux de la Ville**

Voici quelques informations en vrac sur des travaux :

- Les employés municipaux s'occupent principalement du déneigement et de l'entretien de l'anneau de glace du parc municipal ;
- Au cours des dernières semaines, beaucoup de travaux d'élagage ont été faits.

#### **Finance**

Autorisation à la Ville de Coaticook à faire partie du regroupement de l'UMQ pour procéder à un appel d'offres public qui offrira la proposition d'assurances pour les OBNL reconnus par la Ville

Plusieurs organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrent sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité. Ils ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir. L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et souhaite ainsi aider les OBNL. L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié. Le conseil municipal souhaite que la Ville de Coaticook fasse partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un

courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Ville.

### **Services extérieurs**

#### Acceptation de la plus basse soumission pour la réfection d'une partie du rang 9

La Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la réfection d'une partie du rang 9. Un appel d'offres public en bon et due forme a été lancé. Ces travaux seront réalisés dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales. Les élus ont accepté la plus basse soumission conforme pour la réfection d'une partie du rang 9, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 697 453,62 \$ plus les taxes applicables conditionnellement à l'acceptation du projet déposé dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales et à l'approbation du règlement d'emprunt 29-189 (2016) par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### Acceptation de la plus basse soumission pour l'entretien ménager de différents édifices municipaux et parcs

La Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'entretien ménager de différents édifices municipaux et parcs. Un appel d'offres a été transmis à au moins deux compagnies conformément à la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook. Le conseil municipal a accepté la plus basse soumission conforme pour une période de deux ans, soit celle de la compagnie Les Entretiens Yannick Jean (2012) inc. au montant de 35 400 \$ taxes en sus.

### **Administration et conseil**

#### Nomination de la conseillère, madame Sylviane Ferland, à titre de mairesse suppléante à compter du 1er mars prochain pour les quatre prochains mois

Le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant. Les membres du conseil ont désigné la conseillère, madame Sylviane Ferland, mairesse suppléante pour les quatre prochains mois à compter du 1er mars 2017.

### Adoption pour l'année 2017 de la Politique familiale de la Ville de Coaticook

La politique familiale de la Ville de Coaticook est échue depuis le 31 décembre 2016. Les élus municipaux ont résolu d'adopter la politique familiale de la Ville de Coaticook pour un autre terme d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2017. La politique familiale sera bientôt disponible sur le site internet de la Ville de Coaticook.

### Adoption de la charte de bienveillance des aînés et Proclamation des Journées de la persévérance scolaire

Les élus municipaux de Coaticook ont profité de l'assemblée ordinaire du conseil municipal pour adopter la Charte de bienveillance envers les personnes aînées de l'Estrie et pour procéder à la proclamation des Journées de la persévérance scolaire.